

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL OMMUNAL DU 25 mai 2007 à 20 HEURES</p>
--

Présents : André Dricot, *Bourgmestre-Président* ;
Philippe Belot, Sabine Magis, Georges Decoster, *Echevins* ;
Pascal Jacquiez, Michel Pauly, ~~Brigitte Gilles, Christian Hernoux,~~
Christian Lathuraz, Sophie Verhelst, Jacques Petitjean, *Conseillers
communaux* ;
Sabrina Lauvaux, *Présidente CPAS* ;
Sylvain Collard, *Secrétaire communal ff.*

Il est 20 heures. La séance est ouverte.

Tous les points sont votés à l'unanimité, à l'exception des points 6 & 7.

LE CONSEIL,

HUIS CLOS

- 1°) Ratification délibération du Collège Communal du 9 mai 2007 désignant Monsieur COLLARD Sylvain en remplacement de Madame FAYS Marie-Paule en congés - Octroi allocation de suppléance.

Monsieur Sylvain COLLARD directement concerné par ce point quitte la séance.

RATIFIE la délibération du Collège Communal du 09/05/2007 désignant Monsieur Sylvain COLLARD en qualité de Secrétaire Communal faisant fonctions à partir du 16 mai 2007.

Monsieur Sylvain COLLARD rentre en séance

SEANCE PUBLIQUE

- 2°) Libération des marchés de l'électricité et du gaz en Région Wallonne - Processus de centralisation des achats d'électricité et de gaz via l'Intercommunale Idefin - Modalités pratiques d'exécution du processus - Décision.

LE CONSEIL,,

ADOpte la convention, dont un exemplaire est repris en annexe à la présente, et dont la finalité est de régler les modalités pratiques de l'exécution du processus de centralisation dont objet et de fixer dans ce cadre les droits et obligations des parties.

- 3°) Règlement complémentaire de roulage Doische - Section Gochenée : création d'un passage pour piétons à proximité de l'arrêt de bus à la route de Vodelée.

LE CONSEIL,,

DECIDE :

Dans la rue de Vodelée, un passage pour piétons est établi à hauteur du n° 118.
Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

- 4°) Règlement complémentaire de roulage Doische
Délimitation de la zone 30 - Abords écoles rue Martin Sandron.

LE CONSEIL,,

DECIDE

A Doische, une zone 30 abords école est délimitée comme suit:

- RN99 : entre les cumulées 2.309 et 2.650 ;
- dans la rue sans nom partant du n° 139 de la rue M. Sandron : à 40 mètres de cette dernière, venant des champs.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux A23 avec panneau additionnel de distance ad hoc, F4a et F4b.

- 5°) Eglise Protestante Unie de Belgique : compte 2006.

LE CONSEIL,,

EMET un avis favorable unanime sur le compte 2006 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique qui se solde par un mali de 429,36€.

- 6°) Romerée : demande aménagement point d'eau rue du Faubourg.

LE CONSEIL,

NE MARQUE PAS son accord pour la création d'une réserve d'eau à Romerée au lieudit « la Tannerie ».

- 7°) Gochenée : aménagement de logements sociaux route de Biesme :
a) Demande de la SC « Les Habitations de l'Eau Noire » de disposer d'une remise pour installer la chaudière du chauffage et de démolir une autre remise partiellement en ruine.
b) Fixation du canon.

LE CONSEIL,

par 8 voix pour et 1 voix contre

DE METTRE à disposition de la SC « Les Habitations de l'Eau Noire » la moitié de la remise pour le placement de la chaudière du chauffage des habitations sociales. Un mur sera construit pour séparer la pièce en deux parties et il faudra prévoir une seconde ouverture.

D'AUTORISER la SC « Les Habitations de l'Eau Noire » d'inclure dans le permis d'urbanisme la démolition de l'annexe partiellement en ruine.

DE FIXER le canon à un montant unique d'un euro.

8°) Ordre du jour de l'A.G. du BEP du 19 juin 2007.

LE CONSEIL,

APPROUVE l'ordre du jour de l'Assemblée générale du BEP du 19 juin 2007.

9°) Ordre du jour de l'A.G. de BEP Expansion Economique du 19 juin 2007.

LE CONSEIL,,

APPROUVE l'ordre du jour de l'Assemblée générale du BEP Expansion Economique du 19 juin 2007.

10°) Ordre du jour de l'A.G. de BEP Environnement du 19 juin 2007.

LE CONSEIL,

APPROUVE l'ordre du jour de l'Assemblée générale du BEP Environnement du 19 juin 2007.

11°) CPAS : compte 2006.

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable unanime sur le compte 2006 du CPAS de Doische, arrêté aux montants suivants :

Service ordinaire : boni budgétaire : 164.572,19 €

Service extraordinaire : boni budgétaire : 3.361,48 €

12°) CPAS : MB ordinaire et extraordinaire N° 1/2007.

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable unanime sur les modifications budgétaires N° 1/2007 ordinaires et extraordinaires du CPAS qui consistent en une adaptation interne de crédits sans modification de la part communale.

13°) Demande achat terrain communal cadastré section A/390 E d'une superficie de 37 a à Doische « Crestia » : accord définitif.

LE CONSEIL,

MARQUE un accord définitif sur la vente du terrain cadastré section A/390 E à Monsieur MAMBOURG Marcel et de fixer le prix de vente de ce terrain à 1.750,00 €, les frais résultant de la vente étant également à charge de l'acquéreur.

14°) Reconduction plan communal pour l'emploi.

LE CONSEIL,

ADHERE à la reconduction du plan communal pour l'emploi pour l'année 2007.

15°) F.E. Gimnée : compte 2006

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable unanime sur le compte 2006 de la Fabrique d'église de Gimnée qui se solde par un boni de 2.413,10 €.

16°) Plan triennal 2007-2008-2009

LE CONSEIL,

ARRETE comme suit le programme triennal des travaux :

Année 2007 :

1. Restauration extérieure de l'église de Matagne-la-Petite
2. Travaux de réfection de la rue de Fombay

TOTAL ANNEE 2007 : 259.278,07 EUR

Année 2008 :

1. Amélioration du chemin de grande communication n°273 de Niverlée à Romerée (Phase I)

TOTAL ANNEE 2008 : 263.511,38 EUR

Année 2009 :

1. Amélioration du chemin de grande communication n°273 de Niverlée à Romerée (Phase II)

TOTAL ANNEE 2009 : 261.608,05 EUR

17°) Travaux d'aménagement de la salle des fêtes de Quarante - Approbation du contrat d'étude et désignation du coordinateur Sécurité - Projet et Travaux.

LE CONSEIL,

APPROUVE le contrat d'études nous proposé par l'Intercommunale INASEP dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle de Quarante et désigne Monsieur Charles ADAM en qualité de coordinateur Sécurité « Projet » et « Réalisation » dans le cadre de la convention n° C.C.S.S.P.+R-07-033.

18°) FE Soulme : comptes 2003-2004-2005 et 2006.

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable sur les comptes 2003 - 2004 - 2005 et 2006 de la Fabrique d'Eglise de Soulme qui se soldent par :

- 2003 : mali de 125,74 €
 - 2004 : boni de 11.673,34 €
 - 2005 : boni de 9.397,95 €
 - 2006 : boni de 1.591,49 €
-

19°) FE Soulme : Budgets 2004-2005 et 2006.

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable sur la régularisation des budgets 2004 - 2005 et 2006 de la Fabrique d'Eglise de Soulme.

Les subsides suivants ont été payés :

- 2004 : 2.000 €
- 2005 : néant
- 2006 : 4.500 €

Il n'y a aucune demande de subsides complémentaires pour ces budgets.

20°) FE Soulme : Budget 2007.

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable à l'approbation du budget 2007 :

Recettes et dépenses : 12.235,34 €
Subside communal ordinaire : 5.463,39 €
Subside communal extraordinaire : 1.200 €

21°) SWDE : Désignation d'un représentant communal au Conseil d'administration.

LE CONSEIL,

DESIGNE comme représentant de la commune à l'Assemblée Générale de la SWDE :

Madame Sabine Magis

22°) Demande de dérogation au plan de secteur Philippeville-Couvin- PCAD « Petit-Mont » à Vodelée.

LE CONSEIL,

SOLLICITE l'autorisation du Gouvernement Wallon sur la dérogation au plan de secteur Philippeville-Couvin dans le cadre d'un PCAD « Petit-Mont » à Vodelée.

23°) Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 17 avril 2007.

La séance s'étant déroulée sans observation, la PV est approuvé à l'unanimité.

24°) Ordre du jour de l'AG de la sc Les habitations de l'Eau Noire du 05 juin 2007

LE CONSEIL,

DONNE pouvoir à Mesdames MAGIS Sabine et Brigitte GILLES et Monsieur Jacques PETITJEAN pour représenter la Commune à l'Assemblée générale du 05 juin 2007. Monsieur Philippe Belot estime qu'il n'est pas normal de demander aux Communes-membres des Habitations de l'Eau Noire de ratifier une décision du Conseil d'Administration datée de l'année 2000, à savoir « Ratification de la rémunération mensuelle allouée depuis le 1^{er} mars 2000 à Madame Anne-Marie JANSSENS, présidente du Conseil d'administration ».

25°) Ordre du jour de l'AG de l'INASEP du 20 juin 2007.

LE CONSEIL,

APPROUVE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 juin 2007.

26°) Ordre du jour de l'AG de l'intercommunale IDEG du 27 juin 2007

LE CONSEIL,

APPROUVE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 juin 2007.

27°) Ordre du jour de l'AG de l'intercommunale IDEFIN du 27 juin 2007

LE CONSEIL,

APPROUVE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 juin 2007.

28°) Ordre du jour de l'AG de l'intercommunale INATEL du 27 juin 2007

LE CONSEIL,

APPROUVE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 juin 2007.

HUIS CLOS

29°) **Personnel communal : désignation ouvrier sous contrat de travail.**

En vertu de l'article n° L 1122-19 du CDLD, Monsieur Michel Pauly quitte la séance.

LE CONSEIL,

CONCLUT pour une durée d'un an un contrat d'adaptation professionnelle avec Monsieur Mathieu PAULY, né le 22/05/1987 à Dinant, domicilié rue St Eloi, 1 à 5680 Niverlée et fixe la part communale de la rémunération à 1 € brut de l'heure.

Mr Michel Pauly rentre en séance

30°) **Ratification désignation contremaître ff - Octroi allocation de suppléance - MINET Vincent.**

LE CONSEIL,

RATIFIE la décision du Collège Communal du 18/04/2007 désignant Monsieur Vincent MINET, né à Dinant le 17/09/1965, domicilié rue Martin Sandron, 89 à 5680 DOISCHE en qualité de contremaître faisant fonctions et ce à partir du 16/04/2007 et de lui alloué l'allocation de suppléance.

31°) **Ratification délibération du Collège communal du 18/04/2007 désignant à mi-temps Madame PAULET Christelle, institutrice maternelle en remplacement de Madame HAYARD Jacqueline.**

Tous les membres présents ratifient la délibération du Collège communal du 18/04/2007 désignant à mi-temps Madame PAULET Christelle, institutrice maternelle en remplacement de Madame HAYARD Jacqueline, en congé pour prestations réduites (mi-temps médical) à partir du 19 avril 2007.

32°) **Ratification délibération du Collège communal du 14/05/2007 désignant à temps plein Mademoiselle HERNOUX Marielle, institutrice maternelle en remplacement de Madame FRANCOTTE Marie-Louise en congé de maladie.**

Tous les membres présents ratifient la délibération du Collège communal du 14/05/2007 désignant à temps plein Mademoiselle HERNOUX Marielle, institutrice maternelle en remplacement de Madame FRANCOTTE Marie-Louise en congé de maladie à partir du 14/05/2007.

33°) **Déclaration de vacance d'emplois - année scolaire 2007-2008 : ratification délibération du Collège communal du 2/05/2007.**

Tous les membres présents ratifient la délibération du Collège communal du 2/05/2007 déclarant la vacance d'emplois pour l'année scolaire 2007-2008.

34°) Mise en disponibilité pour cause de maladie : Madame REGNIER Marie-Claire.

LE CONSEIL,

CONSTATE que Madame REGNIER Marie-Claire, maîtresse de religion catholique définitive à raison de 12 périodes/semaine, se trouve de plein droit en disponibilité pour cause de maladie à partir du 2 mars 2007.

35°) Mise en disponibilité Type IV à mi-temps pour convenance personnelle précédant la pension de retraite - Madame HAYARD Jacqueline.

LE CONSEIL,

ACCEPTTE la mise en disponibilité à temps partiel - Type IV à mi-temps du 1/09/2007 au 31/05/2010 pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à Madame HAYARD Jacqueline, Institutrice Maternelle dans notre enseignement fondamental communal.

La séance est levée, il est 21h15'

PAR LE CONSEIL,

**Le Secrétaire ff,
S. COLLARD**

**Le Bourgmestre,
A. DRICOT**